

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-360-1926 Licenciements.

n° 34-360-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 novembre 1926

Numéro JO

n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro

30 novembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

le gardien de phare Bourhane Mohamed Tourrou, licencié de son emploi, après vingt ans de services par décision du 18 octobre 1926, aura droit à une indemnité de licenciement égale à deux mois de solde et indemnités. Il lui sera alloué, en outre, à complet au 1er octobre 1926, un secours annuel de 600 franes payable trimestre.